Municipalité
de Saint-Damien

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 753-18 et 770-4

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 753-18 et 770-4

**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 17 mai 2022, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

   - Projet de règlement numéro 753-18 modifiant le règlement zonage numéro 753, tel qu'amendé.
     L'objet de ce règlement vise la reconnaissance des droits acquis à l'implantation et aux dimensions d'une construction.

   - Projet de règlement numéro 770-4 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 770, tel qu'amendé.
     L'objet du présent règlement est à rendre possible l'autorisation d'exercer l'usage mini-entrepôt (C213) dans la zone R-11.

2. Les projets de règlement 753-18 et 770-4 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

3. Le projet de règlement 753-18 concerne l'ensemble des zones de la municipalité.

4. Le projet de règlement 770-4 concerne uniquement la zone R-11.

5. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 12 juillet, à 18 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

6. Les projets de règlements numéro 753-18 et 770-4 peuvent être consultés au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peuvent également être consultés sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 4 juillet 2022

Hugo Allaire, MAP, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier